

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC**

**Nombre de Conseillers**

- en exercice 13
- présents 09
- votants 12  
(dont 3 procurations)
- Excusés 3
- Absent 1

Séance du 20 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Francis MATHIEU, Maire.

Date de la convocation : 14 novembre 2025  
Date d'affichage : 14 novembre 2025

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; Serge BARBASTE ; René ALIÈS ; Vincent COUSINIÉ ; Thierry CALS ;  
Mmes : Christiane MADAULE ; Jocelyne GALINIER ; Martine CROS ; Sandrine EPIPHANE  
Excusés : Mme Marie-Christine LAURES (procuration à Mme Christiane MADAULE) ; Mme Nathalie FAUGERAS (procuration à Mme Jocelyne GALINIER) ; M Jean-Claude BARRAILLÉ (procuration à M Serge BARBASTE)  
Absent : M Christophe BRENAC

Mme Jocelyne GALINIER a été désignée secrétaire de séance

**Recrutement d'un vacataire**

Vu le Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer le remplacement ponctuel d'un agent absent à l'école et pour la période de l'année scolaire 2025/2026.

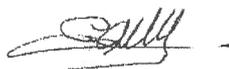
Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut du SMIC en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (dont 3 voix par procuration),

- Autorise Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour l'année scolaire 2025/2026
- De fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut du SMIC en vigueur.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision

Mme Jocelyne GALINIER  
Secrétaire de Séance



Francis MATHIEU  
Maire




Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures